

**DEROULEMENT DE SCOLARITE DES ELEVES A L'ECOLE ELEMENTAIRE
FICHE DE LIAISON AVEC LES PARENTS OU LE REPRESENTANT LEGAL**

A remplir par le directeur de l'école et les parents ou le représentant légal.

<p>NOM de l'élève :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>Scolarisé(e) au cycle 2 : CP – CE1 – CE2 au cycle 3 : CM1 – CM2</p> <p>(entourer la classe fréquentée)</p>	<p>NOM des parents ou du représentant légal :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone :</p>
--	--

Proposition du conseil des maîtres

Le conseil des maîtres réuni le/...../2022 propose pour votre enfant :
son **ADMISSION** en classe de : (s'il s'agit d'un **RACCOURCISSEMENT DE CYCLE**, cochez la case :)

Sur avis favorable de l'Inspecteur de l'éducation nationale, le conseil des maîtres réuni le/...../2022 propose
pour votre enfant : son **MAINTIEN** dans sa classe **actuelle**.

Fait à, le/...../2022
Cachet et signature du directeur d'école

Notifiée le/...../2022 aux parents ou au représentant légal

Avis des parents ou du représentant légal

J'accepte la proposition A, le/...../2022
Signature des parents ou du représentant légal

Je refuse la proposition

Cet avis doit être retourné à l'école dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la notification et au plus tard pour le **25/04/2022**

Décision du conseil des maîtres (selon avis de l'IEN)

<p><input type="checkbox"/> Admission en classe de :</p> <p><input type="checkbox"/> Maintien dans la classe actuelle</p> <p>Motif détaillé :</p>	<p>Cachet et signature du directeur d'école</p> <p>Notifiée le/...../2022 . aux parents ou au représentant légal</p>
---	--

Réponse des parents ou du représentant légal

<p><input type="checkbox"/> j'accepte la décision</p> <p><input type="checkbox"/> je refuse la décision et demande que le dossier de mon enfant soit examiné par la commission départementale d'appel</p> <p>A....., le/...../2022 Signature des parents ou du représentant légal</p> <p>Votre réponse doit être retournée à l'école dans un délai de 14 jours maximum à compter de la réception de la décision du conseil des maîtres et avant le vendredi 13/05/2022.</p>	<p>En cas d'appel, vous devrez remettre au plus tard le 13/05/2021 au directeur de l'école ce document signé ainsi qu'une lettre dans laquelle vous expliquerez les raisons de votre désaccord. Vous pourrez joindre tout document à votre courrier pour justifier votre position.</p> <p><input type="checkbox"/> je souhaite être entendu par la commission départementale d'appel le mercredi 01/06/2022, apposez votre signature :</p>
---	---